

16 mai 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 10 mai 2024

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailers** : Eric SALAÜN pouvoir à Jacky DALLEY

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 30
Quorum : 16

N° 131-24 – Mise à jour des conditions tarifaires et renouvellement de la signature d'une convention pour la poursuite de l'observatoire de l'habitat

Considérant que depuis 2022, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts contractualise avec l'ADILE de la Vendée dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat.

Considérant que le PLUiH prévoit, au sein de son programme d'orientations et d'actions du volet Habitat, la création d'un observatoire de l'habitat et du foncier sur l'ensemble du territoire intercommunal afin de rassembler des indicateurs pertinents pour suivre et accompagner chaque collectivité dans sa politique de l'habitat (évolution sociodémographique du territoire, évolution du parc de logements, mobilisation des friches et dents creuses en zone U, etc.).

Considérant qu'il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association de l'ADILE de Vendée, nécessitant une contribution financière annuelle égale à 0,30€/habitat, soit 7 500 € par an pendant toute la durée de la future convention.

Considérant que cette convention est mise en œuvre pour une durée de trois ans, sauf en cas de modification des critères de calcul de la contribution financière ou si la Communauté de communes souhaite mettre fin à cet accompagnement (possibilité de résilier annuellement avec un préavis de 6 mois).

Monsieur le Président propose de poursuivre le suivi des objectifs du volet habitat du PLUiH à travers cet observatoire.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts à l'ADILE,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer tout document à ce titre, notamment les conventions, pour la mise en place d'un observatoire de l'habitat avec l'ADILE 85.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,
Jacky DALLEY

2024/172

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

ID : 085-200071918-20240516-131_24-DE

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Siège social :

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent
Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@cctulgent-essarts.fr